rice administratif que celui-ci n'avait pas cru devoir lui rendre.

Dans toutes les communes voisines de la frontière, la municipalité de Wevelgem a fait placarder des affiches dans lesquelles elle promet une récompense de mille francs à la personne qui aidera la police à découvrir le coupable.

Cet affreux crime a causé un grand émoi dans toute la contrée.

*CHRONIQUE LOCALE*

# LILLE

## ATTAQUE NOCTURNE

**suivie de vol**

Hier soir, vers 9 h. 1/2, M. Luce Ostreguent, âgé de 24 ans, employé de commerce qui toute la journée s'était amusé avec des camarades, passait, pour rentrer chez lui le long des fortifications près de la porte de Béthune.

Il fut d'un coup brutal assailli par quatre individus qui le renversèrent sur le pavé, le rouèrent de coups et lui enlevèrent sa montre et sa chaîne en argent ainsi que son porte-monnaie contenant 9 fr. 70. Ils prirent ensuite la fuite, laissant leur victime étendue sur la route, presque sans connaissance.

M. Louis Ostrement se relève péniblement et courut porter plainte au poste de sûreté de la porte de Béthune. Des agents qui se trouvaient à l'commencement devaient le conduire à la permanence qui dès lors ouvrait une enquête.

Les blessures reçues par M. Luce Ostreguent sont heureusement sans gravité.

Il a pu donner le signalement de ses lâches agresseurs.

## UN DRAME AU COUTEAU

*à Fives*

Un drame de ménages, qui a eu les suites sanglantes que l'on sait, a fait sur la Fives et a aussi ému les habitants de la rue de Lannoy. Voici les faits :

**Un ménage uni**

Il y a plus deux ans déjà, la femme Marie Pieters, âgée de 40 ans, et Auguste Barrois, rue de l'Alma, vivait séparée de son mari Emile Delmotte, âgé mais de 30 ans, tenant cabaret, rue Jean-Bart, 155 bis, avec leur jeune fils Théophile, âgé de 16 ans, lithographe, rue Barthélemy-Delespaul, 153.

Dehouck avait une maîtresse rue de Lannoy et son fils se promenait avec elle à Fives, allant même au cabaret du *Grand Turc*, tenu par M. Dupont, rue de Lannoy, dont sa femme était une habituée.

Alors les époux se chamaillaient. Marie Pieters reproche surtout à son mari de ne pas avoir assez de sous pour son fils.

**Au Grand Turc**

Hier soir, vers 9 heures 1/2, Marie Pieters suivant une chope au Grand Turc, devant devait la compter, causait avec la cabaretière, lorsque Dehouck, entra. Il était avec sa maîtresse, son maître se et le fils de cette dernière. Ils allèrent s'attabler au fond du cabaret et demandèrent une canette.

Marie Pieters, sitôt que le fils vu Dehouck, sans même achever de boire sa chope, sortit du cabaret. Mais à l'autre la suivit et sur le trottoir ils se querellèrent assez violemment, puis Dehouck rentra rejoindre ses amis et sa femme s'éloigna.

Vers dix heures, croyant son mari parti, Marie Pieters revint au cabaret. Mais, comme Dehouck s'y trouvait encore elle sortit aussitôt.

**Le drame**

Pourtant son mari l'avait aperçue et fut vite de la rencontrer encore, il se mit à sa poursuite, tout en la menaçant de la tuer. Il la rattrapa cinquante mètres plus loin, en face de la boucherie du seul, la prit par les cheveux et tirant son couteau de sa poche l'en frappa trois fois.

Il allait recommencer quand le sang coula abondamment dans son sang. Il essaya ensuite alors par la rue Blondeau.

Aux cris de la victime, plusieurs personnes accoururent, la relevèrent et tandis que d'autres allaient prévenir la police la transportèrent à l'estaminet Robin.

Lorsque les agents arrivèrent ils conduisirent Marie Pieters à la pharmacie Deblock, rue Pierre-Legrand, où le docteur Massart, prévenu en toute hâte lui fit un premier pansement.

**Détails de la victime**

Marie Pieters avait reçu deux coups de couteau au sommet du crâne, l'un de six centimètres de long, l'autre de quatre centimètres et un troisième profond de deux centimètres dans le cou. Les blessures sont assez graves.

Elle a perdu beaucoup de sang et en état d'ébriété. Elle sera dans quelques jours en mieux sur son état. Elle a été transportée dans la voiture d'ambulance à l'hôpital Saint-Sauveur.

**Le meurtrier**

M. Meurgues, commissaire de permanence, qui s'est rendu aussitôt sur les lieux a mis immédiatement des agents à la recherche du meurtrier. Cependant à deux heures du matin Dehouck n'était pas encore arrêté.

On craint qu'il ne se soit réfugié en Belgique.

*Un voleur de bicyclettes*

Nous avons annoncé en son temps les vols commis à l'étalage du Sacré-Cœur et l'arrestation de plusieurs jeunes voleurs.

Interrogés depuis leur arrestation par le juge d'instruction ils ont dénoncé leur de leurs complices, Edouard Blanchard, âgé de 12 ans, demeurant rue Colbert, 51 et Léopold Planckle, 15 ans, peigneron, rue d'Anvers, 25.

Tous deux ont été arrêtés et déférés au parquet.

*Malade dans la rue*

M. Victor Delcourt, âgé de 25 ans, carrossier, demeurant à Ronchin, passait mercredi vers 2 heures après-midi, près de la porte de Douai, lorsqu'il tomba subitement malade.

Après avoir reçu des soins dans une pharmacie voisine, il a pu continuer sa route.

## SÉRIE D'ACCIDENTS

Nous avons aujourd'hui une série d'accidents à signaler. Aucun heureusement n'est sérieusement grave.

**Rouette Flamque**

Mardi, vers 5 heures 1/2 du soir, un jeune apprenti menuisier, Florimond Desbiaires, âgé de 14 ans, travaillait dans une maison de la rue Flamque. Tout d'un coup, il perdit l'équilibre et tomba d'une échelle sur laquelle il était monté, d'une hauteur de 2 m. 50 sur le plancher. Dans sa chute, il se fit plusieurs contusions au genou droit.

Après avoir reçu les soins que nécessitaient son état, dans une pharmacie voisine Desbiaires a été reconduit au domicile de ses parents, rue de Roubaix, 44.

**Rue du Long Pot**

Le même jour, à la même heure, M. Désiré Decapmacker, âgé de 42 ans, peintre en bâtiments, demeurant rue de Lannoy et travaillant pour le compte de M. Herman, badigeonnait un plafond, rue du Long Pot, 11.

Il tomba de son échelle et se blessa aux genoux.

Relevé aussitôt on le transporta à l'hôpital Saint-Sauveur.

**Rue Pierre Legrand**

Un peu plus tard, vers 6 heures un quart, le jeune Alfred Brout, âgé de 14 ans, de Croix, à l'Epinette, traversait la rue Pierre Legrand, lorsqu'en reculant pour se garer d'une voiture il est sur un tilbury venant en sens inverse.

Il ne reçut heureusement que des contusions sans gravité et put regagner à pied le domicile de ses parents.

*Association Amicale des Employés des Postes et Télégraphes de Lille et environs*

Une nouvelle société de secours mutuels vient d'être constituée depuis le mois de septembre dernier par les facteurs des postes et télégraphes, sous la présidence d'honneur de MM. Gaudrin, directeur de l'Administration pour le département du Nord et de Bengas, receveur principal.

Le but de cette société est de venir en aide aux sociétaires malades ou blessés et qui, à l'occasion, on constate journellement qu'il en est de plus en plus nombreux.

Nous leur souhaitons les vœux les plus [illegible]

*Les chevaux et voitures*

L'inspection et le contrôle des chevaux, voitures et harnachements [illegible] cette année [illegible] à deux heures et demie [illegible] planche, près du marché [illegible] commencera le 22 [illegible] heures du matin [illegible] 26 mai [illegible] bau.

Les propriétaires [illegible] commissionnaires [illegible] de six ans, cinq millés [illegible] quatre ans. [illegible] les juments en état de [illegible] d'un [illegible] à la [illegible]

Les animaux agréés [illegible] taxe de [illegible] cette année au [illegible] ment.

Les propriétaires [illegible] animaux refusés [illegible] encourir un amende [illegible]

En 1896, les voitures à [illegible] chevaux seront seules soumises au classement. Elles seront examinées en même temps que les chevaux. Les animaux classés ne font l'objet d'aucune estimation.

*Union Artistique*

Nous apprenons avec plaisir que l'exposition des Beaux-Arts se prolonge jusqu'à lundi soir 18 courant.

Le tirage de la tombola aura lieu le mardi 19 à 11 heures du matin.

Que les retardataires se pressent.

*Union des Employés de l'Etat*

Lundi dernier, le comité de l'Union des Employés de l'Etat, présidé par la vitrée de St Amand accompagnant ses protégés à l'inauguration de la plaque commémorative destinée à recevoir le souvenir du décès de la [illegible]

Les étudiants lillois [illegible] leur présence [illegible] fermer que l'Union [illegible] désintéressée [illegible] pas des grands hommes de la région qui [illegible] de la vie à faire plaqr sur la [illegible] leurs efforts.

A cette [illegible] nous [illegible] que la [illegible] [illegible] Lanoy [illegible] [illegible] [illegible]